

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Septembre
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE, Véronique BOREL, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES.
23	23	20	Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COURDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.
Date de la convocation : 30 août 2024			Absent : Christian GRAS, Gilbert CROS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.
Date d'affichage : 30 août 2024			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 20			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Recrutement d'un agent en charge de la médiathèque et de la Maison de la faune

Monsieur Le Maire explique à ses collègues que suite au départ par mutation de l'agent en charge de la médiathèque et de la maison de la faune, il est donc nécessaire de recruter un agent en charge de la médiathèque et de la maison de la faune.

Considérant le bon fonctionnement des services, il est envisagé le recrutement d'un adjoint du patrimoine en contrat à durée déterminée comme suit :

Un poste à temps complet pour la période du 01/10/2024 au 30/09/2025 inclus, rémunération grade d'adjoint territorial du patrimoine 8^{ème} Echelon basée sur l'indice brut 387 indice majoré 373.

Pour assurer les missions suivantes :

Partie MEDIATHEQUE

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_085_2024-DE

A G E D I

- Accueil de la médiathèque : gestion quotidienne (prêts, retours, conseils usagers), acquisitions de documentations
- Animations en lien et au sein de la médiathèque (conférences ; cycles culturels ; ateliers, club lecture...) tout public, tout support (livres, musique, film jeux, numériques)
- Gestion de la régie (inscriptions et paiement) de la médiathèque

Partie MAISON DE LA FAUNE

- Organisation des expositions temporaires
- Organisation des animations : escape-game, conférences
- Gestion des réservations et promotion auprès des groupes (en particulier les scolaires)
- Tenue de l'accueil certains jours de semaine et certains samedis
- Gestion de la boutique et de la régie

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les dispositions ci-dessus concernant le recrutement de l'agent à temps complet pour la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent et de passer avec lui un contrat de travail à durée déterminée.

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié en conséquence.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2024 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Le Maire,
Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de réception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_085_2024-DE

A G E D I